

# Je suis Charlie

Les événements dramatiques qui se sont déroulés du 7 au 9 janvier dernier nous ont tous bouleversés. Difficile d'exprimer en quelques mots notre rage, nos peurs et notre incompréhension. Nous sommes tous Charlie, Juifs, Musulmans, Chrétiens, Athées et Policiers. Nous sommes tous des citoyens du monde que la barbarie et les assassinats heurtent au plus profond de nous. Les libertés d'expression, de religion et de pensée, ont été agressées, encore une fois, dans le sang.

Un proverbe africain dit : « Quand un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui brûle » alors, quand ce sont des journalistes, des universitaires, des dessinateurs ayant marqué la vie culturelle française qui partent d'un seul coup, c'est un vide immense qui se crée. Pour nous écologistes, c'est même un peu comme si des membres de notre famille disparaissaient. Cabu, Charb, Tignous et les autres étaient depuis toujours à la pointe de nos combats pour la défense de l'environnement. Bernard Marris était l'auteur et le porteur de saines et indispensables analyses. Pourtant, rappelons-nous que l'« on peut tuer un penseur mais on ne tue pas la pensée ».

Passé le moment d'anéantissement que nous avons toutes et tous traversé, des milliers de citoyens, devenus des millions, se sont levés spontanément pour exprimer leur refus de la violence et leur solidarité. Le 11 janvier a représenté ce moment culminant de la protestation, les pouvoirs publics n'ayant fait que canaliser cette clameur citoyenne.



Reportage de CABU dans Charlie hebdo

Vient maintenant le temps de la réflexion, de l'analyse, de la critique et de l'action. Les professeurs des écoles, des collèges, des lycées peuvent-ils redevenir les hussards noirs de la République tels qu'ils ont été décrits par Charles Péguy en 1913? Certes, ils peuvent donner plus de cours d'éducation civique. Mais est-ce suffisant face à la déshérence de certains Français, qui sous couvert de principes religieux ne pensent leur avenir que dans l'exaltation de la mort d'innocents? Bien

évidemment non, nous devons tous être mobilisés pour lutter contre « cette peste noire »: citoyens, responsables associatifs, chefs d'entreprise, élus de la République.

Une guerre contre les fanatismes de toute sorte est lancée, une guerre qui doit avant tout être menée en vivant nos valeurs et en les portant plus haut que jamais: libertés individuelles et collectives, laïcité, justice, culture, mais aussi solidarité et sens de l'humanité.

## Protéger Albert Kahn

Le maire de Boulogne-Billancourt répond à notre recours gracieux, la réglementation a été respectée mais est-ce suffisant ?

FACEBOOK

www.valdeseinevert.org

2

Albert Kahn (1860-1940) fait partie de cette espèce d'hommes d'affaires qui, une fois fortune faite, deviennent mécènes. Ainsi en 1895, il se lance, au niveau du quai du Quatre septembre à Boulogne, dans la construction d'un jardin devant devenir le symbole du dialogue entre les peuples et la culture. Dans un même site, il va faire cohabiter deux jardins un anglais et un japonais, ainsi que trois forêts : la bleue, la dorée et la vosgienne. Parallèlement à ces ensembles floraux, il se lance dans un vaste projet de documentation dénommé les « Archives de la Planète », toujours dans le souci d'une meilleure entente entre les peuples. De nos jours, ce fonds documentaire comprend 72 000

autochromes (photographies en couleurs véritables sur plaques de verre) couvrant 60 pays. Devenu propriété du Conseil général des Hauts-de-Seine en 1986, cet ensemble doit évoluer afin d'assurer une meilleure exposition des autochromes et d'améliorer l'accueil du public. Le département lance dès 2009 une procédure de réaménagement mais, au lieu d'opter pour une solution reposant sur l'utilisation complète des 9 bâtiments existants du site, il préfère l'agrandir en construisant un nouveau bâtiment de 2 300 m<sup>2</sup> et en rénovant les existants sans pour autant en faire des lieux d'exposition. Ce projet recèle des zones d'inquiétude relative à l'intégrité de la faune et de la flore présentes sur le site et au

respect de son caractère polyculturel. C'est au regard de ces deux questions qu'un recours gracieux a été formé le 23 octobre 2014 par notre association à l'encontre du permis de construire du nouveau bâtiment. La réponse de la mairie de Boulogne-Billancourt nous est parvenue le 17 janvier dernier. Elle indique qu'il n'y aura pas de « japonisation » du site et ajoute du fait qu'« Albert Kahn n'est pas localisé dans un site dit protégé » l'ensemble des règles prescrites par le code de l'environnement a été respecté. Mais n'est-ce pas cela précisément qui manque à ce site, l'application de règles de protection lui permettant de poursuivre son existence sans subir les tocades des dirigeants du département ?

Alain Mathioudakis

## Sale coup pour les Serres d'Auteuil

À l'issue de l'enquête publique organisée à la mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement du 10 juin au 25 juillet 2014, le commissaire enquêteur a rendu son rapport daté du 4 novembre 2014 sur le projet d'installation du tournoi de Roland-Garros sur les Serres d'Auteuil : l'avis est favorable à l'ensemble du projet.

Comme l'indique Didier Rykner<sup>1</sup> dans sa Tribune bien d'autres projets très controversés ont également reçu des avis favorables (l'aéroport Notre-Dame des Landes, le barrage de Sivens, la construction de la tour Triangle, le projet de la Samaritaine). Comme cela était rappelé dans un article précédent, le législateur a fait bien des efforts pour associer dans les textes citoyens et associations à la décision publique. Le constat est amer : les textes sont vidés de leur sens par l'action de ceux-là même qui sont supposés représenter l'intérêt général et qui choisissent très claire-

ment leur camp, c'est-à-dire celui de l'administration. Le rapport témoigne d'une adhésion sans faille au projet de la Ville de Paris, ce qui pose évidemment la question de son utilité. Le contre-projet des associations de couverture de l'A13 pour éviter le bétonnage du jardin des Serres est évacué : si le périphérique peut être couvert, il n'est pas de même pour l'A13. L'ensemble du rapport témoigne de façon inquiétante du mépris dans lequel sont tenus les citoyens qui se sont opposés au projet (58 000 signataires de la pétition) : ils seraient mal informés (de là à en tirer la conclusion qu'ils sont stupides, il n'y a qu'un pas).

Odile Siary



Reportage de CABU

1. www.latribunedelart.com/roland-garros-a-quoi-sert-une-enquete-publique



## Mieux utiliser la voie d'eau (suite)

En septembre 2014, Gil Leparmentier publiait dans La lettre n° 72 un article sur le transport de marchandises et de passagers sur la Seine. Dans le numéro suivant, Pedro Ferreira, administrateur du club sportif de Boulogne-Billancourt (ACBB) section aviron, réagissait et proposait d'en débattre. Cet article résulte de ces échanges.



Sur l'île de Monsieur, en aval du Pont de Sèvres, sont basés six clubs sportifs. Trois clubs de kayak, deux clubs d'aviron et un club de voile, près de 2 000 personnes en sont adhérentes dont 800 pour l'aviron, ce qui en fait le premier club français. En 2007, lorsque les clubs se sont installés, un accord avait été trouvé quant à l'utilisation de la Seine. Du barrage de Suresnes au Pont de Saint-Cloud sont implantés les clubs de ski nautique. Du Pont de Saint-Cloud au boulevard périphérique le fleuve est ouvert à l'aviron, aux kayaks et aux voiliers. Paris, pour sa part, interdit les sports nautiques. Bien entendu d'autres usagers naviguent sur le fleuve, en premier lieu les mariniers et leurs péniches.

### La peur de la vague

La hantise de tous ceux qui naviguent sur de petites embarcations c'est qu'une vague provoquée par le passage d'un bateau les fasse chavirer. Cela arrive chaque année ! Le plus souvent ce sont les plaisanciers qui conduisent, trop vite, de gros hors-bord et provoquent des accidents. Pourtant, aux abords de

l'île de Monsieur, la vitesse est limitée à 20 km/h...

C'est cette peur de la vague qui a conduit les clubs nautiques à s'opposer au projet de bateau-bus Voguéo. « Les bateaux qui transportent des passagers, explique Pedro Ferreira, provoquent du batillage, des vagues qui ricochent d'une rive bétonnée à l'autre et mettent plus de dix minutes à disparaître. Avec un passage toutes les vingt minutes, dans les deux sens, notre pratique deviendrait impossible ».

### La recherche du compromis

Les clubs ont conscience du fait qu'ils ne sont pas les seuls utilisateurs de la voie d'eau et Pedro insiste sur le fait que son activité n'est pas exclusive. Pourtant, pour que la cohabitation soit possible, il faut que les embarcations restent à taille humaine. Il remarque que les bateaux commerciaux sont de plus en plus gros. Les mariniers ont du mal à vivre avec des péniches au gabarit Freycinet (300 tonnes) et les 600 tonnes tendent à devenir la norme. Si cette tendance devait se confirmer et la circulation s'intensifier, notamment avec le transport de passagers, il faudrait

repenser le partage du fleuve. Par exemple en réservant le petit bras de Seine, entre l'île Seguin et la rive sévrienne, aux clubs nautiques. Cela imposerait de changer le sens de circulation et d'installer un feu rouge à la pointe de l'île de façon à ce que les péniches puissent se croiser. L'autre solution consiste à faire que les bateaux qui circulent dans le périmètre de la métropole soient conçus pour faire le moins de vagues possible et que leur taille soit réglementée. La mixité des usages est à ce prix.

**Luc Blanchard, Isabelle Deak-Mikol, Pedro Ferrera, Gil Leparmentier**

## Menace sur l'île de Monsieur

Parmi les dangers qui menacent la pratique des sports de nature sur l'île de Monsieur, il en est un qui ne doit rien à l'usage du fleuve. Le département rêve de rentabiliser cette zone inondable en y installant un « équipement aquatique ». Un bureau d'étude doit proposer trois scénarios début 2015. La construction d'une piscine de cinquante mètres est d'ores et déjà dans les tuyaux.

## Nos collègues des Hauts-de-Seine



Nous poursuivons notre présentation des départements qui, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, constitueront la métropole du Grand Paris. Après la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et Paris, voici les Hauts-de-Seine. Les associations s'y mobilisent autour de trois bassins de vie.

Le département en forme de haricot touche la Seine-Saint-Denis au nord-est et le Val-de-Marne au sud-est. Dans la partie centrale, que l'on nomme volontiers le Val de Seine, notre association a ses racines et nos lecteurs leurs repères. Du nord au sud, de nombreuses associations de défense de l'environnement sont actives. Elles se coordonnent d'abord au niveau de leur bassin de vie et bon nombre d'entre elles se retrouvent au sein d'Environnement 92, notre fédération départementale.

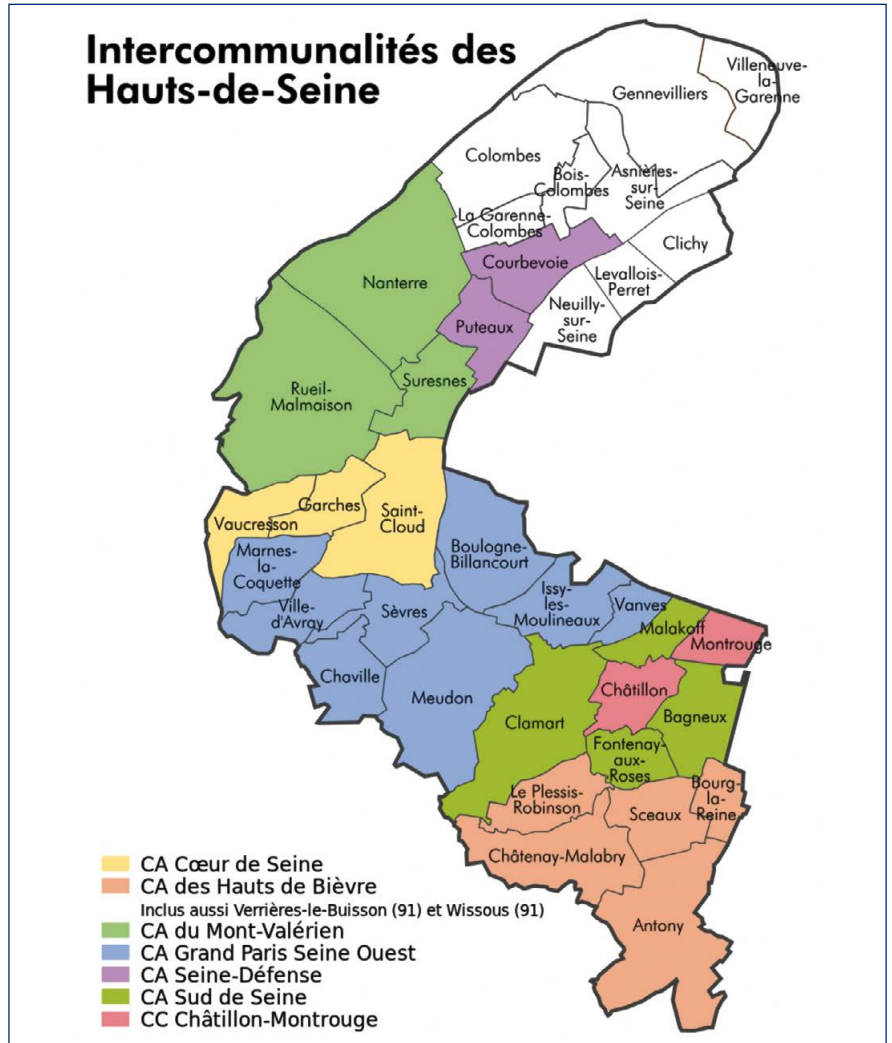
### Trois pôles associatifs

Au nord, nos amis de Naturellement Nanterre, de Gennevilliers et bientôt d'Argenteuil puisque cette ville a choisi de rejoindre la métropole en janvier 2016. Neuilly fait partie de cet ensemble et l'association Neuilly, Puteaux, Seine écologie est très active au sein du collectif « Seine à Seine » qui travaille sur l'énorme dossier de La Défense. Au centre,

## Dans moins d'un an, la métropole du Grand Paris

Après avoir mené la fronde des élus contre le centralisme métropolitain, Patrick Devedjian, président du conseil général des Hauts-de-Seine, a été élu à la présidence du syndicat mixte de Paris métropole. Il s'agit d'une structure de réflexion mais qui n'est pas sans influence.

Signalons aussi que notre amie Mireille Ferri, à qui l'on doit le schéma directeur régional (SDRIF) de 2008, a été nommée directrice de l'Atelier international du Grand Paris. Ce groupement a pour mission d'étudier le Grand Paris et de sensibiliser les citoyens, il y a du boulot !



Les Hauts-de-Seine sont le plus petit département de la couronne parisienne (176 km<sup>2</sup>), mais également le plus peuplé (1 500 000 habitants). Il compte 36 communes et 7 intercommunalités.

Val de Seine Vert qui, comme Environnement 92, est agréée par la préfecture, se coordonne avec ACTEVI, Vivre à Meudon, Boulogne environnement, AEBB... Depuis quelques années, des collectifs se sont créés et sur les principaux dossiers les actions sont toujours conjointes. Enfin, au sud, la fédération Sud environnement regroupe une quinzaine d'associations partenaires. Ces trois pôles associatifs correspondent à des bassins de vie et, souhaitons-le, aux « territoires » qui remplaceront, dans moins d'un an,

les intercommunalités existantes. Demain GPSO et Cœur de Seine pourraient ne plus faire qu'un seul et même territoire de 400 000 habitants. La situation est à peu près la même au sud, avec 300 000 habitants. Elle se complique au nord qui, avec l'arrivée d'Argenteuil, ne totalise pas loin de 900 000 habitants. Quels que soient leurs périmètres exacts, ce sont ces mastodontes qui seront demain nos interlocuteurs privilégiés et il faut nous structurer en conséquence.

Luc Blanchard



# Pollution de l'air et santé des Franciliens

Les associations sont excédées par la lenteur de réaction des autorités concernant la mise en place de mesures efficaces pour lutter contre la pollution de l'air. La maison brûle et elles regardent ailleurs !



Carnaval des asphyxiés organisé par Ile-de-France-Environnement.

Toutes les études concernant les polluants de l'air émis par l'homme concluent à leur dangerosité pour la santé humaine. Les plus récentes comme APHEKOM (2008-2011 dans 12 pays européens) et les plus longues comme ERPURS (conduite depuis vingt ans en France) suggèrent une réduction de l'espérance de vie. Les analyses faites en novembre 2013 et mars 2014 par AIRPARIF et le CNRS grâce au ballon de Paris installé au Parc André Citroën, sur une colonne d'air de 300 m de hauteur du sol au ballon, montrent que les particules fines (dont la taille est inférieure à  $10 \mu\text{m}$ ) dépassaient  $100 \mu\text{g}/\text{m}^3$  alors que la limite supérieure est de  $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ . Plus alarmant encore, ce sont les plus fines dont la taille est inférieure à  $0,1 \mu\text{m}$  qui étaient les plus abondantes, dépassant 6 millions par litre d'air. Aucune limite n'est fixée pour ces particules ultra-fines, les plus dangereuses pour la santé en raison de leur petite taille. Elles arrivent au fond des alvéoles pulmonaires et traversent les membranes des cellules ciliées pénétrant ainsi la

circulation sanguine comme les gaz respiratoires (oxygène,  $\text{CO}_2$ ...). Ces particules sont impliquées dans les maladies cardio-vasculaires et pulmonaires dont l'asthme. La prévalence de l'asthme chez l'enfant de moins de 12 ans a été multipliée par 6 en vingt ans, un enfant sur six en est atteint. Les causes de pollution sont connues : trafic routier et chauffage urbain pour les deux tiers, le reste venant des activités industrielles et agricoles, voire d'autres régions européennes.

## Les associations attaquent

Île-de-France Environnement a organisé une manifestation le 1er février 2014 à Paris, place du Trocadéro, pour dénoncer cette situation qui frappe toute l'agglomération parisienne, soit 6,5 millions d'habitants et entraînera selon l'OMS une baisse de l'espérance de vie de 6 mois pour les adultes. En France, l'OMS chiffre à 40 000 le nombre de décès annuels liés à la pollution. Malgré tous ces signaux négatifs, l'Etat ne bouge désespérément pas et même revient en arrière sous la pression des lobbys routiers. Le scandale récent du

retrait de la taxe poids lourds est inimaginable et démontre la puissance d'un lobby face à l'ensemble des citoyens. La ville de Paris et la région Île-de-France tentent de faire avancer le dossier et de limiter le trafic routier. Nous appuyons ces excellentes dispositions et souhaitons que les mesures préventives : limitation du trafic pour les véhicules les plus polluants, interdiction des diesels dans le cœur d'agglomération, achat de bus fonctionnant au gaz par les sociétés de transport de passagers (RATP, SNCF, Optile) se mettent en place rapidement.

Les associations de protection de l'environnement en ont assez du laxisme ambiant. Elles ont créé le projet « Clean Air » groupant des associations anglaises, allemandes, belges, danoises, françaises et même russes autour d'un pôle juridique apte à attaquer les comportements des États. Ainsi, la Cour suprême européenne vient de condamner en 2014 l'Angleterre pour les dépassements d'oxyde d'azote suite au recours de l'association « Client Earth ».

Michel Riottot

## Vallée rive Gauche et maintenant ?

*Adieu place Bergeyre, les bulldozers sont passés. Pour faire quoi ? Pas seulement les quatre voies imposées et inutiles, mais aussi « une grande pelouse de loisirs et de détente en bord de Seine, à laquelle on accèdera par des marches de pierre calcaire et une rampe pour les personnes à mobilité réduite ». Toute cette casse pour ça...*

Rappelons que le Tribunal administratif de Cergy Pontoise s'est prononcé le 15 mars 2013 : Vallée Rive Gauche est une opération absolument irréprochable. Il a ainsi débouté la dizaine d'associations, le conseil syndical et la trentaine de particuliers

Maintenant que l'irréparable est commis, certains regretteront peut-être de ne pas avoir su faire une ZAD comme sur tant d'autres sites où des élus aveugles veulent imposer de grands projets nuisibles et inutiles. Mais il ne faut pas désespérer, pour trois raisons.

professionnels qui avaient conçu le scénario alternatif d'une RD 7 à deux fois une voie et demie et à giratoires sans feux. Nous disposerons dès février de l'esquisse d'un pont de Sèvres en 2030 rendu à la ville. Il sera débarrassé d'une bonne partie de ses automobilistes,



qui, comme les trois-quarts des avis donnés à l'enquête publique, affirmaient le contraire. Non content de ce pied de nez, il a mis tout ce monde à l'amende : 10 000 € à verser à la victime du harcèlement, l'impécunieux Conseil général des Hauts-de-Seine. Le collectif du Val de Seine, qui regroupait 25 associations à la dernière fête des Guinguettes place Bergeyre le 23 juin 2012, a obtenu la compréhension du comptable public et a organisé la solidarité. La somme sera versée sur sept ans. Elle est partagée entre les associations et les groupements de riverains contestataires, après déduction des contributions volontaires des particuliers. Une deuxième tranche de 1 500 € vient d'être réglée en ce début 2015. Bien sûr, il a été fait appel des deux jugements du 15 mars 2013 et il y a bon espoir de voir restituée cette ponction sur les contestataires, à défaut de nos berges...

### Trois raisons d'espérer

D'abord, l'extension de l'espace public sur les berges de Sèvres, Meudon et Issy-les-Moulineaux est un acquis appréciable. Les aménagements en cours ne sont pas éternels. Ainsi l'emprise des 4 voies de la RD 7 peut un jour être redessinée pour 2 larges voies et de grands trottoirs, comme cela a été fait rue de Rennes à Paris. Des giratoires sans feux peuvent remplacer les carrefours à feux. Les 4 km de linéaire entre route et fleuve peuvent devenir un jour une promenade de rêve. Ensuite, une nouvelle opération met en question la place de la voiture dans nos quartiers proches du fleuve. Il s'agit du réaménagement de l'échangeur du pont de Sèvres, dont l'enquête publique s'est achevée le 28 novembre 2014. Grâce à la réserve parlementaire de notre sénateur André Gattolin, le collectif a mobilisé à nouveau les

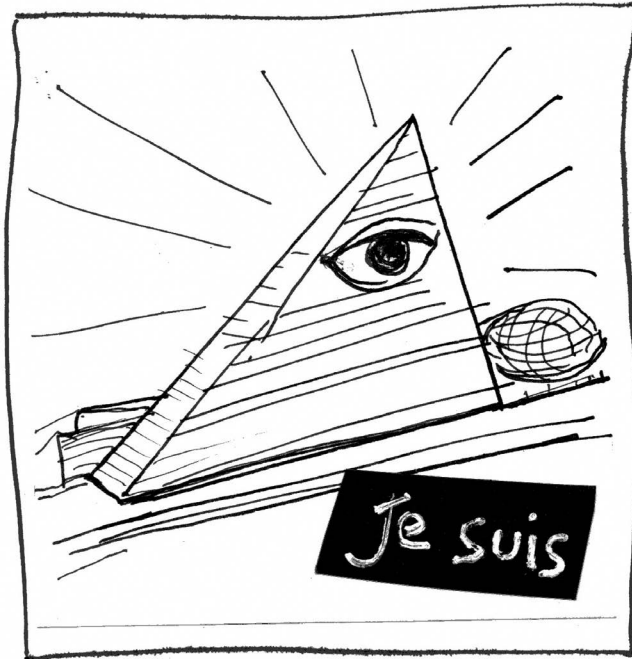
convertis aux modes de déplacement vertueux ou reportés sur des itinéraires de contournement. Restera alors à faire en sorte que le Conseil général apporte à son projet les inflexions de nature à préparer le mieux possible cette vision 2030 d'un pôle urbain exceptionnel, tant par ses établissements culturels que par ses accès aux transports métropolitains. Enfin, il y a la Rive Droite. Elle se mobilise à nouveau pour le renouveau de ses berges. Le 18 décembre 2014, le maire de Boulogne-Billancourt a demandé à son conseil de l'autoriser à « engager toute démarche (...) dans le cadre du projet portant sur la reconquête des berges de la Seine à Boulogne-Billancourt ». Saura-t-il mieux dialoguer avec Val de Seine Vert et ses partenaires que pour l'aménagement de l'Ile Seguin ? C'est une bonne question.

**Daniel Mouranche**



## Triangle

Rappelons-nous le vote du Conseil de Paris, en novembre, qui rejetait le projet de tour Triangle. *Le Moniteur*, magazine du BTP, met alors en ligne une pétition afin de contester la décision d'une majorité d'élus et le souhait des associations et des Parisiens de ne pas voir s'inscrire dans la « skyline » une niaiserie triangulaire. Au-delà des sensibleries esthétiques et architecturales, ce serait le regret d'un grignotage du Parc des expos au profit des professionnels de l'immobilier de bureau, dont on sait pourtant les hésitations, comme celles concernant les tours projetées au Pont d'Issy. Le Parc est traditionnellement un lieu de rencontres et de présentation des savoir-faire de tous les horizons. Il mérite d'évoluer au service de cette vocation exceptionnelle.



gil.L

L'amputation de 6 000 m<sup>2</sup> du Hall 1 provoque la colère de grands exposants, comme le Mondial de l'auto. « À l'heure où la plupart des grands parcs concurrents dans le monde accroissent les surfaces mises à la disposition des organisateurs de

salons », le projet de la tour Triangle les pénalise lourdement, affirment-ils. Des débats réellement démocratiques manquent qu'ils soient culturels et techniques, qu'il concerne l'accueil, la logistique, le transport, l'énergie ou l'environnement. Le programme de rénovation en cours répondra-t-il aux attentes ? Le site côtoie les voies du tram, à quand un Cargotram, ou « Tram-Fret » interconnecté et embranché au parc ? Tout cela est complexe, mais le transfert à Villepinte des activités du Parc des expositions les réduirait à de simples représentations commerciales, en annihilant l'excitation parisienne tant recherchée des touristes exposants.

**Gil Leparmentier**

*Note : en mars, Anne Hidalgo soumettra au conseil de Paris un projet modifié.*

## Hélico, la fin du calvaire !

Deux ans après sa promulgation par la Commission européenne via son agence de la sécurité aérienne, la réglementation IR-OPS a été mise en application en France le 28 octobre 2014. Cette réglementation exige que le transport des passagers au-dessus des zones densément peuplées se fasse avec des hélicoptères modernes possédant deux moteurs.

Cette nouvelle réglementation touche 78 % des vols arrivant ou partant de l'héliport d'Issy-les-Moulineaux, indique M. Dominique Orbec, président de l'Union française de l'hélicoptère, puisque effectués par des appareils monomoteurs. M. Orbec défend l'utilisation commerciale de l'hélicoptère en précisant que cette activité ne fait courir aucun risque aux passagers et qu'il n'y a eu aucun accident mortel concernant cette activité. Les statistiques de la DGAC sont là pour établir la vérité : de 2006 à 2013 il y a eu 33 accidents d'hélicoptères en France causant 14 morts. Même si ce mode de déplacement est bien plus

sûr que le vol en avion de tourisme (132 morts) ou ULM (160 morts) au cours de la même période, il n'en demeure pas moins que la chute sur un immeuble en zone dense occasionnerait une catastrophe humaine.

### Réduction des nuisances sonores

Les conséquences immédiates pour les populations voisines de l'héliport sont la réduction très sensible des nuisances sonores, ce que beaucoup apprécieront. Outre cela, cette réglementation ne touche pas les transports sanitaires (SAMU) ni les déplacements officiels (police, pompiers, ministères...) effectués

depuis longtemps en bimoteurs. Pour l'activité commerciale, l'utilisation d'hélicoptères bimoteurs sera bien plus onéreuse et consommera plus de carburant ce qui devrait limiter l'activité transport des passagers, mais touchera moins l'activité du transport spécialisé (surveillances, héligrutages...) puisque les monomoteurs restent autorisés. Ainsi, nos actions menées depuis plus de vingt ans pour une réduction très sensible du bruit des hélicoptères dans les villes (Vélizy, Sèvres, Meudon, Issy-les-Moulineaux, Paris XV<sup>e</sup>...) sont confortées par cette application réglementaire.

**Michel Riottot**

# Le parc des Glacières, oui mais...



Une réponse à l'article paru dans le n° 73 de La lettre.

**P**arent d'enfants bientôt ado, j'apprécie finalement que ce parc ait été refait. La photo de l'article a été prise de manière qui met très mal en valeur les nouveaux aménagements, je la trouve même un peu partisane. Certes, il y a des grilles mais elles sécurisent aussi un passage que nous ne prenions plus systématiquement le soir. Nous avons maintenant un parc, urbain et dont le côté « sauvage » est totalement factice mais il est agréable et propre.

Pour les petits, l'espace de jeu est très apprécié. Il n'est d'ailleurs pas saturé l'hiver. Quant à l'espace des boulistes, il est souvent bien occupé lui aussi à la belle saison. Seules les tables de ping-pong s'adressant à un public plus âgé que ceux qui fréquentent l'aire de jeu sont mal situées, mais le bilan reste largement positif.

Votre action a permis de conserver les collines qui donnent du caractère à ce site ainsi que de sauver de nombreux arbres qui étaient voués à la destruction. Je crois qu'il faut s'en réjouir et conclure que vos combats n'auront pas été inutiles en permettant d'améliorer le projet de la municipalité! Continuez avec cet esprit positif!

Guillaume Moreau

## Notre association

### La vie du Conseil d'administration

Après de longues années de militantisme au sein de notre association, Anne-Marie Siramy prend un peu de distance pour se consacrer à la recherche. Nous nous souviendrons, en particulier, de son apport décisif dans le dossier de la fondation Hamon et ne doutons pas qu'elle continuera à être la sentinelle de l'île Saint-Germain.

Par ailleurs, nous avons le plaisir d'accueillir Marc Pinus, qui s'investit aux côtés de Nicole Jimenez sur le Parc de Saint-Cloud. Bienvenu également à Michel Riottot, ancien président d'Île-de-France Environnement et d'Environnement 92, qui a rejoint notre conseil.

VDSV

## Adhésion • abonnement

À retourner à VAL DE SEINE VERT • 2, rue Dr Gabriel Ledermann • 92310 Sèvres

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Courriel .....

### J'adhère à l'association VAL DE SEINE VERT

- Adhésion simple (20 €) + abonnement à La lettre (10 €) = 30 €
- Adhésion de soutien (25 € ou plus) + abonnement à La lettre (10 €) = 35 € ou plus
- Adhésion pour chômeur ou étudiant (2 €) + abonnement à La lettre (10 €) = 12 €
- Adhésion sans abonnement = 20 €

### Je m'abonne à LA LETTRE DE VAL DE SEINE VERT sans adhérer à l'association

- Abonnement annuel (4 numéros) = 12 €

Tous les versements sont déductibles fiscalement.

LA LETTRE DE VAL DE SEINE VERT  
2, RUE DR GABRIEL LEDERMANN  
92310 SÈVRES

• vdsv@valdeseinevert.net  
**Éditeur** : Ass. Val de Seine Vert  
**Directeur de la publication** : Alain Mathioudakis • **Comité de rédaction** : Luc Blanchard, Béatrice Buguet, Lionel Favier, François Gouesse, Naïk Guezal, Michel Riottot, Odile Siary  
• Imprimé sur papier recyclé par Alliance, Courbevoie • ISSN 1165-7124 • N° de commission paritaire 0616 G 84983 •